

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1315**23 décembre 2004****SOMMAIRE**

Alesco S.A., Luxembourg	63095	IPC Advisors, S.à r.l., Luxembourg	63111
Alesco S.A., Luxembourg	63097	J.W. Commodity Trade Luxembourg S.A., Luxembourg-Kirchberg	63090
(The) Archipelago Fund, Sicaf, Luxembourg	63117	Jahfa S.A., Luxembourg	63094
Art Deluxe Holding, S.à r.l., Luxembourg	63110	Kador S.A., Luxembourg	63097
Art Deluxe Holding, S.à r.l., Luxembourg	63111	Kalle Development, S.à r.l., Luxembourg	63112
Atomo, Sicav, Luxembourg	63116	Kohl & Partner S.A., Luxembourg	63118
Auto-Ecole Friden, S.à r.l., Luxembourg	63104	Leasinvest Participations II, S.à r.l., Luxembourg	63083
B Lux International S.A., Luxembourg	63120	Legend Car S.A., Strassen	63089
Bimaco Luxembourg S.A., Dalheim	63109	Libra Holding S.A., Luxembourg	63109
Business Concept & Solutions S.A., Luxembourg	63117	Libra Holding S.A., Luxembourg	63110
C G D Conseil, S.à r.l., Luxembourg	63102	Life Management, S.à r.l., Luxembourg	63074
Ca De Ro S.A., Luxembourg	63118	LMR Global Holdings, S.à r.l., Luxembourg	63115
Café de l'Usine, S.à r.l., Differdange	63111	LMR Investments, S.à r.l., Luxembourg	63119
Carlyle (Luxembourg) Participations 6, S.à r.l., Luxembourg	63120	Logistik-Information-Transport, S.à r.l., Luxembourg	63118
Carlyle (Luxembourg) Participations 6, S.à r.l., Luxembourg	63120	Luxcorn, S.à r.l., Münsbach	63112
Chiwell S.A., Luxembourg	63117	Metaldyne Europe, S.à r.l., Kopstal	63119
Comme Chez Soi, S.à r.l., Luxembourg	63082	MetaldyneLux, S.à r.l., Kopstal	63119
Comme Chez Soi, S.à r.l., Luxembourg	63083	Monument, S.à r.l., Luxembourg	63097
Deloro Holdings (Lux), S.à r.l., Luxembourg	63100	Motor Reinsurance Company S.A., Luxembourg	63078
Draper Investment Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	63088	Norst European Invest S.A., Luxembourg	63094
East European Food Fund, Sicaf, Luxembourg	63116	Ocean Racing, S.à r.l., Luxembourg	63119
Emerging Europe Investors, S.à r.l., Luxembourg	63090	Omni-Logic S.A., Luxembourg	63095
Euro-Jeux, S.à r.l., Schiffflange	63117	Perfin Invest S.A. Holding, Luxembourg	63120
Euro-Promodent S.A., Mamer	63119	Pindella Holding S.A., Luxembourg	63074
Expansia International S.A.H., Luxembourg	63090	Projekt-Luxe, S.à r.l., Luxembourg	63117
Fantasy, S.à r.l., Dalheim	63109	Raiffinvest S.A., Luxembourg	63095
Fidéa, S.à r.l., Kayl	63110	RCW Investments, S.à r.l., Luxembourg	63116
For.Ma S.A., Luxembourg	63104	SSCP Plastics Holding S.C.A., Luxembourg	63104
Gagnerot, S.à r.l., Luxembourg	63094	Stebo S.A.H., Luxembourg	63081
Gamon Holding S.A., Luxembourg	63116	Telenet Solutions Luxembourg S.A., Senningerberg	63100
Grandia International Investments S.A., Luxembourg	63089	Thélème S.A., Ehlerange	63107
Haus- und Grundinvest S.A., Luxembourg	63118	Thélème S.A., Ehlerange	63108
		Twinthera S.A., Luxembourg	63118

PINDELLA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 74.368.

Avec effet au 1^{er} octobre 2004, la société MONTEREY SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Sabine Plattner, administrateur démissionnaire.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur
- Madame Monique Juncker, Administrateur
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

A. Galassi / C. Agata

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05481. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086291.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

LIFE MANAGEMENT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1931 Luxemburg, 23, avenue de la Liberté.
H. R. Luxemburg B 103.643.

STATUTEN

Im Jahr zweitausendundvier, am dreizehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Erschienen:

HAUCK & AUFHÄUSER BANQUIERS LUXEMBOURG S.A., ein luxemburgisches Kreditinstitut mit Gesellschaftssitz 23, avenue de la Liberté und eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister von Luxemburg-Stadt unter Sektion B Nummer 10846,

hier vertreten kraft Vollmachten unter Privatschrift durch:

- 1.) Bernd Sinnwell, Ostpreußenstraße 32b, D-66701 Beckingen
- 2.) Tim Kiefer, Zur Goldgrube 5, D-66693 Mettlach

Vorgenannte Vollmachten bleiben nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar Anlage der vorliegenden Urkunde und werden mit derselben bei den Registerbehörden eingereicht.

Die Erschienenen, vertreten wie eingangs festgestellt, ersuchten den unterzeichnenden Notar, den Gesellschaftsvertrag einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Firma - Gegenstand der Gesellschaft - Sitz der Gesellschaft - Dauer**Art. 1. Form, Firma der Gesellschaft**

1.1 Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die den für eine solche Körperschaft (nachfolgend die «Gesellschaft») maßgeblichen gesetzlichen Bestimmungen unterliegt, insbesondere dem aktualisierten Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften (nachfolgend das «Gesetz von 1915») sowie dem Gesetz vom 22. März 2004 über Verbriefungstransaktionen (das «Verbriefungsgesetz») sowie dem vorliegenden Gesellschaftsvertrag (nachfolgend die «Satzung»), welcher in den Artikeln 4, 5, 7 und 12 die besonderen Bestimmungen benennt, die für Ein-Mann-GmbHs gelten.

1.2 Die Firma der Gesellschaft lautet LIFE MANAGEMENT, S.à r.l.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft

2.1 Die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft sind Verbriefungstransaktionen im Sinne des Verbriefungsgesetzes. Dementsprechend ist die Tätigkeit der Gesellschaft der Erwerb von Risiken (Risiken in Verbindung mit Versicherungspolice inbegriffen) und Vermögensgegenständen. Die Risiken und Vermögensgegenstände können entweder direkt durch die Gesellschaft oder durch einen Treuhänder für und zu Gunsten der Gesellschaft erworben werden. Die Gesellschaft kann die von ihr oder zu ihren Gunsten gehaltenen Risiken und Vermögensgegenstände abtreten oder zurückübertragen, oder deren Abtretung oder Zurückübertragung veranlassen, unter den vertraglich vereinbarten Bedingungen.

2.2 Die Gesellschaft kann sich selbst in jedweder Form finanzieren, die sie als geeignet erachtet, insbesondere durch die Aufnahme von Krediten oder die Ausgabe nicht börsennotierter Schuldtitel. Auch kann die Gesellschaft Wertpapiere begeben, deren Wert oder Rendite von bestimmten Teilvermögen, Vermögenswerten oder Risiken abhängt oder deren Rückzahlung von der Rückzahlung anderer Wertpapiere, bestimmter Forderungen oder bestimmter Aktienkategorien abhängt. Die Schaffung von Teilvermögen («compartiments») erfolgt durch Beschluss des Vorstandes der Gesellschaft.

2.3 Um ihren Gesellschaftszweck zu erfüllen, kann die Gesellschaft, in Einklang mit den Bestimmungen des Verbrüfungsgesetzes, Drittpersonen als Berater, Vertreter oder Treuhänder nennen und kann Garantien oder Sicherheiten bestellen oder Risiken absichern.

2.4 Die Gesellschaft kann alle kaufmännischen, technischen und finanziellen Geschäfte und Maßnahmen betreiben, die direkt oder indirekt mit der Förderung der Erfüllung ihres vorstehend beschriebenen Gegenstandes im Zusammenhang stehen.

Art. 3. Sitz der Gesellschaft

3.1 Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt.

3.2 Dieser Sitz kann mittels eines Gesellschafterbeschlusses gemäß Artikel 12 über Änderungen der Satzung an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

3.3 Die Adresse des Gesellschaftssitzes kann innerhalb der Gemeinde durch Beschluss des Geschäftsführers oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch den Vorstand verlegt werden.

3.4 Sollten politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse von außergewöhnlichem Charakter eintreten, welche das normale Funktionieren des Gesellschaftssitzes oder die Kommunikation mit dem Ausland voraussichtlich beeinträchtigen, oder sollte die Gefahr bestehen, dass diese eintreten, so kann der Gesellschaftssitz provisorisch bis zu dem Zeitpunkt, an dem sich die Umstände wieder vollständig normalisiert haben, ins Ausland verlegt werden. Ein solcher Beschluss hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, sie bleibt ungeachtet einer solchen Verlegung eine luxemburgische Gesellschaft. Der Beschluss hinsichtlich einer Verlegung des Gesellschaftssitzes ins Ausland wird durch den Geschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch den Vorstand getroffen.

3.5 Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland haben.

Art. 4. Dauer

4.1 Die Gesellschaft wird für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

4.2 Die Gesellschaft wird nicht aufgrund des Todes, der Suspendierung bürgerlicher Rechte, der Insolvenz oder des Konkurses des Alleingeschafters aufgelöst.

Kapital - Anteile

Art. 5. Gesellschaftskapital

5.1 Das Stammkapital ist auf USD 20.000 (Zwanzigtausend US-Dollar) festgelegt, vertreten durch 200 (zweihundert) Anteile zu jeweils USD 100 (einhundert US-Dollar).

5.2 Das Kapital kann jederzeit durch Gesellschafterbeschluss gemäß Artikel 12 der Satzung geändert werden.

Art. 6. Anteile

6.1 Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt seinen Inhaber direkt proportional zu der Anzahl der vorhandenen Gesellschaftsanteile zu einem Teil des Gesellschaftsvermögens und des Gewinns der Gesellschaft.

6.2 Gegenüber der Gesellschaft sind die Anteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil zugelassen ist. Gemeinsame Miteigentümer müssen eine einzige Person zu ihrem Vertreter gegenüber der Gesellschaft bestimmen.

Art. 7. Übertragung von Anteilen

7.1 Im Falle eines alleinigen Geschafters sind die Gesellschaftsanteile, welche der Alleingeschafter hält, frei übertragbar.

7.2 Gibt es mehrere Anteilseigner, sind die Gesellschaftsanteile der vorhandenen Anteilseigner zwischen diesen bestehenden Anteilseignern frei übertragbar.

7.3 Die Übertragung von Anteilen an Nicht-Anteilseigner ist nur dann möglich, wenn Anteilsinhaber, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, in einer Geschafterversammlung zugestimmt haben.

Management und Geschafter

Art. 8. Vorstand

8.1 Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, die durch einen Beschluss der Geschafter bestellt werden. Wurden mehrere Geschäftsführer bestellt, bilden sie einen Vorstand («conseil de gérance»).

8.2 Die Geschäftsführer brauchen keine Geschafter zu sein. Die Geschäftsführer können jederzeit, mit oder ohne Grund, durch Geschafterbeschluss entlassen werden.

Art. 9. Befugnisse des Vorstands

9.1 Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Vorstand unbeschränkte Vollmacht, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und jegliche Tätigkeiten und Geschäfte durchzuführen und zu genehmigen, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft in Einklang stehen.

9.2 Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung der Geschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, des Vorstands.

9.3 Gibt es nur einen einzigen Geschäftsführer, so ist die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers für die Gesellschaft gegenüber Dritten rechtsverbindlich.

9.4 Gibt es mehrere Geschäftsführer, so ist die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer für die Gesellschaft gegenüber Dritten rechtsverbindlich.

9.5 Der Geschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Vorstand kann für spezifische Aufgaben einem oder mehreren Ad-hoc-Vertretern Untervollmachten erteilen. Der Geschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Vorstand legt die Verantwortlichkeiten und (gegebenenfalls) die Entlohnung dieses Vertreters, die Dauer des Zeitraums und andere maßgebliche Bedingungen dieser Vertretung fest.

Art. 10. Sitzungen und Beschlüsse des Vorstands

10.1 Der Vorstand kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden wählen. Kann der Vorsitzende nicht anwesend sein, bestimmen die bei der Sitzung anwesenden Geschäftsführer durch eine Wahl, wer von ihnen seinen Platz einnimmt.

10.2 Der Vorstand kann unter seinen Mitgliedern einen Sekretär wählen.

10.3 Die Sitzungen des Vorstand werden durch den Vorsitzenden, den Sekretär oder zwei (beliebige) Geschäftsführer einberufen.

10.4 Der Vorstand kann ohne Vorankündigung rechtswirksam tagen, sofern alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind. Das Protokoll der Sitzung wird von allen bei der Sitzung anwesenden Geschäftsführern unterschrieben.

10.5 Der Vorstand kann nur dann wirksam tagen und Beschlüsse fassen, wenn eine Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Vorstands gelten mit einfacher Mehrheit als angenommen.

10.6 Ein Geschäftsführer kann durch ein anderes Mitglied des Vorstands bei einer Vorstandssitzung vertreten werden.

10.7 Einer oder mehrere Geschäftsführer können an einer Sitzung über eine Konferenzschaltung teilnehmen oder über ähnliche Kommunikationsmittel, die von Luxemburg aus initiiert werden und mehrere teilnehmende Personen in die Lage versetzen, gleichzeitig miteinander zu kommunizieren. Eine solche Teilnahme gilt als gleichwertig mit einer physischen Teilnahme an der Sitzung. Ein solcher Beschluss kann in einem einzigen oder in mehreren separaten Dokumenten desselben Inhalts dokumentiert werden, die von allen teilnehmenden Mitgliedern unterschrieben werden.

10.8 Ein schriftlicher Beschluss mit der Unterschrift aller Geschäftsführer ist ebenso zulässig und wirksam, als wäre er bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Vorstandssitzung angenommen worden. Ein solcher Beschluss kann in einem einzigen oder in mehreren separaten Dokumenten desselben Inhalts, die von allen Vorstandsmitgliedern unterschrieben sind, dokumentiert werden.

Art. 11. Haftung der Geschäftsführer

11.1 Die Vorstandsmitglieder übernehmen aufgrund ihrer Position keinerlei persönliche Haftung in Verbindung mit Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft wirksam eingegangen sind.

Gesellschafterbeschlüsse**Art. 12. Gesellschafterversammlungen und -Beschlüsse**

12.1 Der Alleingesellschafter übt sämtliche Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus.

12.2 Gibt es mehrere Gesellschafter, kann jeder Gesellschafter, unabhängig von der Anzahl der Geschäftsanteile, die er besitzt, an gemeinsamen Beschlüssen teilnehmen.

12.3 Jeder Anteil berechtigt zu einer Stimme.

12.4 Gemeinsame Beschlüsse gelten nur als wirksam gefasst, soweit sie von Anteilseignern mit mehr als der Hälfte des Stammkapitals angenommen wurden. Beschlüsse zur Änderung der Satzung dürfen jedoch nur mit einer Mehrheit der Anteilseigner mit mindestens drei Vierteln des Stammkapitals der Gesellschaft und gemäß den Bestimmungen des Gesetzes von 1915 angenommen werden. Eine Änderung der Nationalität der Gesellschaft und eine Übernahme weiterer Verpflichtungen durch die Gesellschafter darf nur einstimmig mit Zustimmung aller Gesellschafter erfolgen.

12.5 Die Durchführung von Gesellschafterversammlungen ist nicht zwingend, soweit die Zahl der Gesellschafter fünf- undzwanzig nicht übersteigt. In einem solchen Fall erhält jeder Anteilseigner den genauen Wortlaut des Textes der zur Annahme anstehenden Beschlüsse und gibt schriftlich seine Stimme ab.

12.6 Gesellschafterversammlungen können vom Vorstand einberufen werden oder, falls gewünscht, von Anteilseignern, die 50% oder mehr des gezeichneten Stammkapitals der Gesellschaft vertreten.

12.7 Auf diese Weise einberufene Gesellschafterversammlungen können an den Orten im Großherzogtum Luxemburg und zu den Terminen durchgeführt werden, die in den entsprechenden Einberufungen angegeben sind.

12.8 Wenn alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und auf die Formen und Fristen der Einberufung verzichtet, kann eine Gesellschafterversammlung ohne vorherige Einberufung stattfinden.

12.9 Gesellschafter können bei einer Gesellschafterversammlung durch eine andere Person vertreten werden, welche kein Gesellschafter zu sein braucht.

Art. 13. Rechnungsprüfer

13.1 Die Gesellschaft wird gemäß Artikel 48 Verbriefungsgesetz durch einen oder mehrere unabhängige Wirtschaftsprüfer (réviseurs d'entreprises) beaufsichtigt, die von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

13.2 Die Dauer des Mandats eines Wirtschaftsprüfers wird durch die Gesellschafterversammlung bestimmt. Dieses Mandat darf jedoch einen Zeitraum von 3 Jahren nicht überschreiten. Werden die Wirtschaftsprüfer ohne Angabe des Zeitraums ihres Mandats gewählt, so gilt das Mandat für ein Jahr ab dem Zeitpunkt ihrer Wahl.

13.3 Die Wirtschaftsprüfer sind wiederwählbar.

Geschäftsjahr - Bilanz**Art. 14. Geschäftsjahr**

14.1 Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt jeweils am 1. Januar jeden Jahres und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

14.2 Das erste Geschäftsjahr ist ein Rumpfgeschäftsjahr und endet zum 31. Dezember desselben Jahres.

Art. 15. Genehmigung von Jahresabschlüssen

15.1 Zum Ende jedes Geschäftsjahres erstellt der Vorstand den Jahresabschluss der Gesellschaft unter Beachtung der gesetzlichen Vorschriften.

15.2 Jeder Gesellschafter (oder sein Bevollmächtigter) kann am Sitz der Gesellschaft Auskunft über den Jahresabschluss erhalten.

Art. 16. Gewinnverteilung

16.1 Der Bruttogewinn der Gesellschaft laut Jahresabschluss ergibt nach Abzug der Gemeinkosten, Abschreibungen und Kosten den Nettogewinn. Ein Betrag von fünf Prozent (5%) des Nettogewinns der Gesellschaft wird der gesetzlichen Rücklage zugewiesen, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Stammkapitals der Gesellschaft beträgt.

16.2 Der Rest des Nettogewinns kann anteilig, entsprechend ihren Geschäftsanteilen an der Gesellschaft, an den/die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Auflösung - Liquidation**Art. 17. Auflösung - Liquidation**

17.1 Die Gesellschaft kann durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung aufgelöst werden.

17.2 Ein Alleingesellschafter kann beschließen, die Gesellschaft aufzulösen und die Auflösung vorzunehmen, wobei er persönlich die Zahlung aller bekannten und unbekanntes Aktiva und Verbindlichkeiten der Gesellschaft übernimmt.

17.3 Zum Zeitpunkt der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, Gesellschafter oder nicht, durchgeführt, die von den Gesellschaftern benannt werden, und deren Befugnisse und Entlohnung durch die Gesellschafter festgelegt werden.

Geltendes Recht**Art. 18. Geltendes Recht**

18.1 In allen Angelegenheiten, für welche in der vorliegenden Satzung keine spezifischen Vorkehrungen getroffen wurden, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes von 1915 und des Verbriefungsgesetzes verwiesen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem Datum der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2004.

Zeichnung - Bezahlung

Nachdem die Satzung nunmehr festgelegt ist, zeichnet HAUCK & AUFHÄUSER BANQUIERS LUXEMBOURG S.A. 200 Anteile. Alle diese Anteile sind vollständig bezahlt, sodass die Summe von USD 20.000 (Zwanzigtausend US-Dollar) ab sofort zur freien Verfügung der Gesellschaft steht, wie dem Notar nachgewiesen wurde.

Geschätzte Kosten

Die Kosten, Aufwendungen, Gebühren und Auslagen in jedweder Form, die in Verbindung mit der Gesellschaftsgründung von der Gesellschaft zu tragen sind oder ihr in Rechnung gestellt werden, werden auf etwa EUR 1.400 (eintausendvierhundert Euro) geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Unmittelbar nach Gründung der Gesellschaft verabschiedeten die oben genannten Personen, in Vertretung der Gesamtheit des gezeichneten Kapitals und in Ausübung der der Gesellschafterversammlung übertragenen Befugnisse, die folgenden Beschlüsse:

1) Es werden für eine unbestimmte Dauer zu Geschäftsführern bestellt:

- Eberhard Heck, Kirchenweg 6, D-82343 Pöcking
- Bernd Sinnwell, Ostpreußenstraße 32b, D-66701 Beckingen
- Dr. Thomas Schmitt, Fasanenweg 5, D-61462 Königstein

Gemäß Artikel 9 des Gesellschaftsvertrags ist bei mehreren Geschäftsführern die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer für die Gesellschaft bindend.

2) Es werden für eine unbestimmte Dauer zu Prokuristen bestellt:

- Tim Kiefer, Zur Goldgrube 5, D-66693 Mettlach
- Matthias Frie, Rothschildallee 33, D-60389 Frankfurt

3) Es wird beschlossen, KPMG AUDIT LUXEMBOURG, 31, allée Scheffer L-2520 Luxemburg als unabhängige Wirtschaftsprüfer gemäß Artikel 48 Verbriefungsgesetz zu bestellen. KPMG AUDIT LUXEMBOURG wird für einen Zeitraum von 1 Jahr bestellt.

3) Die Gesellschaft hat ihren Sitz in L-1931 Luxemburg, 23, avenue de la Liberté.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der oben genannten Erschienenen auf Deutsch verfasst wurde.

Worüber die vorliegende Urkunde in Luxemburg, am Datum wie eingangs des vorliegenden Dokuments erwähnt aufgesetzt wurde.

Nach Vorlesung des Dokuments an den Erschienenen unterzeichnete dieselben zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Unterschriften: B. Sinnwell, T. Kiefer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 23, case 1. – Reçu 163,04 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2004.

J. Elvinger.

(087405.3/211/224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

MOTOR REINSURANCE COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 103.659.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le quinze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Denis Soubeyran, Directeur des opérations financières, demeurant au 28, rue de Chartres, F- 91400 Orsay (France),
représenté par Monsieur Stéphane Menant, employé privé, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Orsay, le 8 octobre 2004.
2. Madame Florence Aelion, Directeur des assurances, demeurant au 11, avenue de Villiers, F- 75017 Paris (France),
représentée par Monsieur Stéphane Menant, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Paris, le 8 octobre 2004.
3. La société RENAULT GROUP BV, Besloten Vennootschap met beperkte aansprakelijkheid, ayant son siège social au 275, Boeingavenue, 1119 PD Schiphol Rijk, KVK Amsterdam 172.278 (Pays-Bas),
représentée par Monsieur Stéphane Menant, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Amsterdam, le 8 octobre 2004.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, préqualifiés, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de MOTOR REINSURANCE COMPANY.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration du transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité à l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le Conseil d'Administration a la faculté de créer des agences et bureaux dans le Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger. Il pourra ensuite les transférer ou les supprimer comme il l'entendra.

Art. 3. La société a une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations de réassurance dans toutes les branches à l'exclusion des opérations d'assurances directes, la gestion de toutes sociétés de réassurance, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet identique ou similaire et qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités, plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, civiles ou financières pouvant se rattacher directement à l'objet social.

Titre II. - Capital social, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trois millions d'euros (3.000.000,- EUR) représenté par trois cent mille (300.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives.

Elles sont inscrites sur un registre spécial tenu au siège de la société. Ce registre contient la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre et des numéros de ses actions, l'indication des versements effectués, ainsi que les transferts avec leur date.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés aux actionnaires.

Titre III. - Administration

Art. 7. La société est administrée par un Conseil d'Administration, comprenant trois membres au moins. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restant ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement: dans ce cas, la prochaine assemblée générale procédera à l'élection définitive.

La durée du mandat des administrateurs est fixée à six ans au plus. Les administrateurs sont rééligibles.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, et chaque fois que deux administrateurs le demandent, sur convocation et sous la présidence du président, ou, en cas d'empêchement de celui-ci de l'administrateur désigné par ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout administrateur empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, téléfax ou télex à un de ses collègues du Conseil mandat pour le représenter aux réunions du Conseil et y voter en son lieu et place, les mandats par télégramme, téléfax ou télex étant à confirmer par écrit.

Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 9. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les mandats y sont annexés.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale.

Il peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, associés ou non.

La responsabilité de ces agents, à raison de leur gestion, se détermine conformément aux règles générales du mandat.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale et impose au Conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux délégués.

Art. 11. La société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs. En outre le Conseil d'Administration peut décider que la société sera encore engagée par des fondés de pouvoirs spéciaux et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. Les comptes annuels seront soumis à une révision comptable externe à effectuer annuellement par un réviseur d'entreprises indépendant, à choisir sur une liste agréée par le Commissariat aux Assurances.

Art. 13. L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs ou directeurs, une indemnité ou rémunération annuelle fixe ou variable, à passer par les frais généraux.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le vingt du mois de mars à quatorze heures de chaque année.

Si ce jour est un jour férié, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre la tenue des assemblées générales, se produisent ou sont imminents, le Conseil d'Administration peut souverainement demander que les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, soient tenues à l'étranger.

Art. 15. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Art. 16. Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour et sont faites par lettres recommandées adressées à chacun des actionnaires au moins huit jours avant l'assemblée générale.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter la formule des procurations et peut exiger que celles-ci soient déposées au lieu indiqué par lui au moins la veille de l'Assemblée.

Art. 17. Toute assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'Administration ou, à son défaut, par la personne désignée par l'assemblée.

Sauf en cas de modification des statuts, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions réunies à l'assemblée, à la majorité relative des voix pour lesquelles il est pris part au vote. Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Sur les bénéfices nets constatés par les états financiers, il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, lorsque la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale décide de l'affectation du surplus des bénéfices.

La distribution d'acomptes sur dividendes peut être effectuée en observant à ce sujet les prescriptions légales alors en vigueur.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications aux statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 21. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et de leurs lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

- La société RENAULT GROUP B.V., préqualifiée, deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit actions.	299.998
- Monsieur Denis Soubeyran, préqualifié, une action	1
- Madame Florence Aelion, préqualifiée, une action	1
Total: trois cent mille actions	300.000

Toutes les actions ont été libérées en numéraire à concurrence de 50%, de sorte que la somme d'un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sont accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ trente-trois mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Denis Soubeyran, Directeur des opérations financières, né le 14 mai 1959 à Paris 14 (75), demeurant au 28, rue de Chartres, F-91400 Orsay (France),
 - b) Madame Florence Aelion, Directeur des assurances, née le 23 décembre 1946 à Montélimar (26), demeurant au 11, avenue de Villiers, F-75017 Paris (France),
 - c) Monsieur Claude Weber, directeur de société, né le 24 avril 1960 à Luxembourg, demeurant au 82, rue du Cimetière, L-7313 Heisdorf.
- 3) Est appelée aux fonctions de réviseur d'entreprises indépendant: ERNST & YOUNG S.A., société anonyme, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.
- 4) Est appelée aux fonctions de dirigeant, telles que définies par l'article 94.3 de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.
- 5) Les mandats des administrateurs viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2010 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de l'année 2009.
- 6) Le mandat du réviseur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2006 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de l'année 2005.
- 7) Conformément à l'article 10 des statuts et à la loi, l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.
- 8) Le siège social est fixé au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Menant, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 octobre 2004, vol. 889, fol. 13, case 6. – Reçu 30.000 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 octobre 2004.

J.-J. Wagner.

(087969.3/239/184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

STEBO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 33.504.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil quatre, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La société BROS CORPORATION INC., une société de droit de Niue, avec siège social Suites 21/22, Maluaga, Alofi, Niue,

inscrite au Registrar of International Business Companies N° 009248,

ici représentée par Monsieur Jacques Claeys, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 24 septembre 2004.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme STEBO S.A. ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 10 avril 1990, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, N° 368 en date du 10 octobre 1990,

modifié suivant acte sous seing privé du conseil d'administration le 20 décembre 2001, en application de l'article 3 de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations N° 622 en date du 22 avril 2002,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B N° 33.504,

- La Société a actuellement un capital social de cent quarante-huit mille huit cents Euros (148.800,- EUR) représenté par soixante (60) actions d'une valeur nominale de deux mille quatre cent quatre-vingts Euros (2.480,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique et bénéficiaire économique finale de l'opération prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et impayé à ce jour; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen,

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire les actions au porteur, lesquelles ont été immédiatement annulées.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société STEBO S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date d'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Claeys, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 27, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 27 octobre 2004.

P. Decker.

(087404.3/206/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

**COMME CHEZ SOI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. VOGUE DECORATION, S.à r.l.).**

Siège social: L-1247 Luxembourg, 9, rue de la Boucherie.
R. C. Luxembourg B 49.659.

L'an deux mille quatre, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Madame Nicole Wagener, indépendante-gérante, née à Luxembourg le 31 décembre 1946, veuve de Monsieur Nicolas Biren, demeurant à L-1520 Luxembourg, 3, rue Adolphe Fischer.

La comparante a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée VOGUE DECORATION, S.à r.l., avec siège social à L-1247 Luxembourg, 9, rue de la Boucherie, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 23 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 139 du 28 mars 1995,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 49.659.

II. Le capital social est fixé à cinq cents mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales sous seing privé daté du 13 octobre 2004, enregistré à Luxembourg-Sociétés, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03551, dont un exemplaire a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 14 octobre 2004, que l'intégralité des cinq cents (500) parts sociales appartient à l'associée unique prénommée.

III. L'associée unique, représentant comme seule et unique associée l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de convertir le capital, actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euros, en utilisant le taux de conversion officiel de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (EUR 1.-), de sorte que le capital social est désormais de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-sept cents (EUR 12.394,67).

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq euros et trente-trois cents (EUR 105,33) en vue de le porter de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-sept cents (EUR 12.394,67) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation correspondante de la valeur nominale des parts sociales existantes, de sorte que le capital social sera désormais de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

La présente augmentation de capital a été entièrement souscrite et libérée par l'associée unique, Madame Nicole Wagener, prénommée, au moyen d'un versement en espèces, de sorte que la somme de cent cinq euros et trente-trois cents (EUR 105,33) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ce que l'associée unique reconnaît expressément.

Troisième résolution

Suite à la cession de parts sociales sous seing privé datée du 13 octobre 2004, dont il a été question ci-avant, l'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées et appartiennent à l'associée unique Madame Nicole Wagener, indépendante-gérante, née à Luxembourg le 31 décembre 1946, veuve de Monsieur Nicolas Biren, demeurant à L-1520 Luxembourg, 3, rue Adolphe Fischer.»

Quatrième résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société de VOGUE DECORATION, S.à r.l., en COMME CHEZ SOI, S.à r.l., et par conséquent de modifier l'article 1^{er} des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«La société prend la dénomination de COMME CHEZ SOI, S.à r.l.»

IV. Le montant des frais, coûts, honoraires et charges de la présente, évalué au montant de EUR 800,- (huit cents euros) est à charge de la société qui s'y oblige, l'associée unique en étant solidairement tenue envers le notaire.

V. L'associée unique déclare élire domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'elle connue à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: N. Wagener, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 26, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 25 octobre 2004.

T. Metzler.

(086872.3/222/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

**COMME CHEZ SOI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. VOGUE DECORATION S.à r.l).**

Siège social: L-1247 Luxembourg, 9, rue de la Boucherie.
R. C. Luxembourg B 49.659.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 25 octobre 2004.

T. Metzler.

(086873.3/222/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

LEASINVEST PARTICIPATIONS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 103.620.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the eighth of October.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LEASINVEST PARTICIPATIONS I, S.à r.l., a private limited liability company incorporated and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade Register, with registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Miss Rachel Uhl, lawyer, with professional address at L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 8th, 2004.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the Company is the granting of loans or borrowing in any form with or without security and raising of funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt instruments or debt securities, convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, control, manage, as well as develop these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any manner participate in the establishment, development and control of any company or enterprise or render any assistance to any company or enterprise (whether or not the Company has any participation in such company or enterprise).

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name LEASINVEST PARTICIPATIONS II, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) represented by four hundred ninety-six (496) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The managers need not to be shareholders. The managers may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the Company will be validly committed towards third parties by the joint signature of two managers, with obligatorily the signature of one category A and one category B manager.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented with obligatorily a majority in each category of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. The manager or the board of managers assumes, by reason of his/its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/it in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions, the text of which shall be sent to all shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, telefax or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolutions.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may resolve to pay interim dividends under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers showing that sufficient retained profits are available for distribution. If desired, these interim accounts may be reviewed by an independent professional;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2004.

Subscription - Payment

The four hundred ninety-six (496) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each have been subscribed by LEASINVEST PARTICIPATIONS I, S.à r.l., prenamed, and have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Appoint the followings as managers:

Category A Managers:

* Mr Daniel Geerts, Director, born on January 13, 1964 in Wilrijk (Belgium), residing at 25, Van Havrelei, B-2100 Antwerpen, Belgium;

* Mr Kris Verhellen, Director, born on July 28, 1965 in Ronse (Belgium), residing at 112, Generaal Lemanstraat, B-1040 Etterbeek, Belgium;

* Mr Jean-Louis Appelmans, Director, born on March 23, 1953 in Etterbeek (Belgium), residing at 29, Graaf de Granvellelaan, B-2650 Edegem, Belgium;

Category B Managers:

* Mr John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, born on September 28, 1948 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

* Mr Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, born on April 22, 1959 in Strassen (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2. Appoint ERNST & YOUNG S.A., with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as independent auditor. Its mandate will expire at the general meeting, which will be called to deliberate on the annual accounts as at December 31, 2005.

3. Fix the address of the Company at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le huit octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LEASINVEST PARTICIPATIONS I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 08 octobre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet de prêter, emprunter avec ou sans garantie et réunir des fonds, et notamment émettre des titres, des obligations, des billets à ordre et autres instruments ou titres de dettes, convertibles ou non, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres.

La Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que contrôler, gérer et mettre en valeur ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, ou leur fournir toute assistance (que la Société ait ou n'ait pas de participation dans telle société ou entreprise).

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination LEASINVEST PARTICIPATIONS II, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-) représenté par quatre cent quatre vingt seize (496) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société est valablement engagée vis à vis des tiers par la signature de son gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société est valablement engagée vis à vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants, avec obligatoirement la signature d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés avec obligatoirement une majorité dans chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call» par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 13. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq, les décisions des associés peuvent être adoptées par voie de résolutions circulaires, le texte desquelles devra être envoyé à tous les associés par écrit, soit en faisant parvenir le document original, soit par télégramme, télex, téléfax ou e-mail. Les associés émettront leur vote par la signature du procès-verbal des résolutions circulaires.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires sous les conditions suivantes:

- Les comptes intérimaires sont établis par le gérant ou par le conseil de gérance, montrant que des bénéfices reportés suffisants sont disponibles pour distribution. Si désiré, ces comptes intérimaires peuvent être revus par un professionnel indépendant;

- Le paiement est effectué une fois que la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2004.

Souscription - Libération

Les quatre cent quatre vingt seize (496) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune ont été souscrites par LEASINVEST PARTICIPATIONS I, S.à r.l., préqualifiée, et ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euro (EUR 1.500,-).

Décision de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants:

Gérants de catégorie A:

- * Monsieur Daniel Geerts, Directeur, né le 13 janvier 1964 à Wilrijk (Belgique), demeurant au 25, Van Havrelei, B-2100 Anvers, Belgique;

- * Monsieur Kris Verhellen, Directeur, né le 28 juillet 1965 à Ronse (Belgique), demeurant au 112, Generaal Lemansstraat, B-1040 Etterbeek, Belgique;

- * Monsieur Jean-Louis Appelmans, Directeur, né le 23 mars 1953 à Etterbeek (Belgique), demeurant au 29, Graaf de Granvellelaan, B-2650 Edegem, Belgique;

Gérants de catégorie B:

- * Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec adresse professionnelle au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- * Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), avec adresse professionnelle au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2. Nommer ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, aux fonctions de réviseur d'entreprises. Son mandat se terminera lors de l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2005.

3. Fixer l'adresse du siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 20, case 8. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2004.

J. Elvinger.

(087188.3/211/293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

DRAPER INVESTMENT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 85.198.

DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg;

«the proxy»

acting as a special proxy of DRAPER INVESTMENT COMPANY, LLC, a company having its registered office in California, USA, at the street address of 50 California Street, Suite 2925, San Francisco;

«the principal»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the «société à responsabilité limitée», DRAPER INVESTMENT LUXEMBOURG, S.à r.l., a company having its registered office at L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 85.198, has been incorporated by deed enacted on the 13th of December, 2001, published in the Mémorial C number 576 of the 12th of April, 2002.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée DRAPER INVESTMENT LUXEMBOURG, S.à r.l. amounts currently to USD 12,000.-, represented by 120 shares having a par value of USD 100.- each, fully paid up.

III.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of DRAPER INVESTMENT LUXEMBOURG, S.à r.l.

IV.- That the principal owns all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the principal declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the principal fully discharges the manager for his mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence, le texte anglais fait foi.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de DRAPER INVESTMENT COMPANY, LLC, une société ayant son siège social en Californie, USA, 50 California Street, Suite 2925, San Francisco;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée DRAPER INVESTMENT LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 85.198, a été constituée suivant acte reçu le 13 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 576 du 12 avril 2002.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée DRAPER INVESTMENT LUXEMBOURG, S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à USD 12.000,-, représenté par 120 parts sociales de USD 100,- chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société DRAPER INVESTMENT LUXEMBOURG, S.à r.l.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2004, vol. 145S, fol. 39, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

J. Elvinger.

(087134.3/211/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

GRANDIA INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 91.951.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05724, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Signature.

(086274.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

LEGEND CAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 86.891.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire relative aux comptes annuels 2002,

Assemblée tenue de façon extraordinaire en date du 13 octobre 2003

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de la FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes en remplacement de la société FIDEI REVISION, S.à r.l. Le nouveau commissaire aux comptes reprend et poursuit le mandat de son prédécesseur, qui prendra fin à l'Assemblée Générale annuelle de 2007, statuant sur les comptes annuels 2006.

Cinquième résolution

La continuation des activités de la société est décidée malgré les pertes cumulées dépassant plus de 75 % du capital social.

Strassen, le 19 octobre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05222. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086450.3/578/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

EXPANSIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 53.142.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05735, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Signature.

(086285.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

J.W. COMMODITY TRADE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 79.996.

Il résulte des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue en date du 19 octobre 2004, que:

- Le nombre des Administrateurs est désormais fixé à quatre.

- M. Francesco Hofer, licencié en économie politique, avec adresse professionnelle au 9, Piazza del Ponte, CH-6850 Mendrisio, a été nommé au poste d'administrateur supplémentaire.

Le mandat du nouvel administrateur prend immédiatement effet et viendra à échéance en même temps que celui de ses co-administrateurs à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05247. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086454.3/521/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

EMERGING EUROPE INVESTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 103.639.

STATUTES

In the year two thousand four, on the eighth of October.

Before Us Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Mrs Barbara Lundberg, director, born in Oslo (Norway) on September 30, 1952, residing in PL 05-510 Konstancin, ul. Piasta 19,

Represented by Mr Roel Schrijen, private employee, residing in Luxembourg,

By virtue of a proxy given under private sign.

Which proxy will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The above named person has declared its intention to constitute by the present deed a «société à responsabilité limitée» and to draw up the Articles of Association of it as follows:

Art. 1. There is hereby established a «société à responsabilité limitée» which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, as well as by the present statutes.

Art. 2. The denomination of the corporation is EMERGING EUROPE INVESTORS, S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the corporation is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the undertaking of all financial transactions, including the subscription, purchase, transfer, sale and securitization of (a) securities (debt or otherwise) issued by international organizations and institutions, sovereign states, public or private enterprises, as well as by any other legal entities and (b) assets and/or receivables of any other type or nature.

Without limiting any of the foregoing, the corporation may use its funds for the setting-up, the management, the development, the acquisition and the disposal of debt and other securities or other financial instruments; to participate in the creation, the development and/or the control of any enterprise; to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase or any other way whatever, securities or other financial instruments; to realize such securities or other financial instruments by way of sale, transfer, exchange or otherwise; to grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees; to issue bonds and debentures of any nature and in any currency and to borrow in any other form; to enter into swap agreements and other derivative transactions and to pledge, mortgage or charge or otherwise create security interests in and over its assets, property and

rights to secure the payment or repayment of any amounts payable by the corporation under or in respect of any bond, note, debenture or debt instrument of any kind, issued from time to time by the corporation.

In general, the corporation may employ any techniques and instruments relating to its assets and/or investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments to protect against exchange risks and interest rate risks.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, moveable or immovable commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The company shall be subject to the law of March 22, 2004 on securitisation as may be amended from time to time.

Art. 5. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 6. The capital of the corporation is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) shares of twenty-five euros (25.- EUR) each.

Art. 7. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfers of parts inter vivos to non-participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three-quarters of the capital.

For all other matters pertaining to transfers of parts, reference is made to Articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Art. 8. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Art. 9. The death, the suspension of civil rights, the bankruptcy or the failure of one of the participants do not put an end to the company.

Art. 10. The company is administrated by one or more managers (gérants), who need not be participants. They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period and they can be removed at any time.

The powers of the managers (gérants) will be determined in their nomination deed.

Art. 11. The sole participant shall exercise all the powers vested in the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

Art. 12. The accounting year of the corporation starts on the first of January and ends on the last day of December each year. However, the first financial year starts on the day of the incorporation of the corporation and shall end on December 31st, 2005.

Art. 13. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the corporation as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the corporation, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Art. 14. In case of dissolution of the corporation each participant will draw, before any distribution, the nominal amount of his parts in the capital; the surplus shall be divided in proportion to the invested capital of the participants. Should the net assets not allow the reimbursement of the capital, the distribution will take place in proportion to the initial investments.

Art. 15. In case of dissolution of the corporation the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10th 1915 and of its modifying laws. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Art. 16. The parties will refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

Subscription

The statutes having thus been established; the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

Mrs Barbara Lundberg, prenamed, five hundred shares	500 shares
Total	500 shares

All the shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%).

The notary executing this deed specifically acknowledges that the Company has, as of now, the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) at its disposal, proof of which is furnished.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately three thousand Euros (3,000.- EUR).

Extraordinary General Meeting

After the Articles of Association have thus been drawn up, the above named participants exercising the powers of the general meeting has passed the following resolutions:

1) Have been elected as managers for an undetermined period:

- EUROLEX MANAGEMENT S.A., with registered office at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, R. C. Luxembourg B 40.722;

- Ms Barbara Lundberg, prenamed.

The company is validly bound in all circumstances by the joint signature of two managers.

2) The registered office of the company is fixed at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil statute and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille quatre, le huit octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Madame Barbara Lundberg, administrateur, née à Oslo (Norvège) le 30 septembre 1952, demeurant à PL 05-510 Konstancin, ul. Piasta 19,

représentée par Monsieur Roel Schrijen, employé privé, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de EMERGING EUROPE INVESTORS, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des associés.

Art. 4. La société a pour objet la réalisation de toutes opérations financières, notamment la souscription, l'acquisition, le transfert, la vente et la titrisation de (a) valeurs mobilières (représentant une dette ou autres) émises par des organismes et institutions internationales, des États souverains, des entreprises publiques ou privées ainsi que d'autres entités juridiques et (b) actifs et/ou de créances de tout autre genre ou nature.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur, à l'acquisition et à la liquidation de tous titres et autres instruments financiers; participer à la création, au développement et/ou au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toutes autres manières, tous titres ou autres instruments financiers; les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; accorder tout concours, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation; émettre des obligations et valeurs mobilières de toutes sortes en toutes devises et emprunter de toute autre manière; être partie à des contrats de swap et donner en gage, hypothéquer ou concéder de toute autre façon des garanties sur ses biens et ses droits afin de garantir le paiement ou le remboursement de toute somme due par la société au titre ou en rapport avec des titres obligataires de toute nature émis de temps à autre par la société.

D'une façon générale, la société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou ses investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts.

En général, la société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

La société sera soumise à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle qu'elle pourra être modifiée.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié du capital social.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2005.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, la comparante souscrit l'intégralité du capital comme suit:

Madame Barbara Lundberg, prénommée cinq cents parts	500 parts
Total:	500 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées.

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à trois mille euros (3.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, les associés préqualifiés, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- EUROLEX MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, R. C. Luxembourg B 40.722
- Madame Barbara Lundberg, prénommée.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

2) Le siège social est établi à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeures il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Lundberg, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 10, case 6. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 octobre 2004.

P. Bettingen.

(087315.3/202/229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

JAHFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 89.620.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03141, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Signature.

(086596.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

NORST EUROPEAN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 76.055.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03268, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Signature.

(086608.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

GAGNEROT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 80.254.

—

RECTIFICATIF

En date du 28 septembre 2004, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Mme Shelley Anne Barnes, avec adresse professionnelle au P.O. Box 431, Alexander House, 1315, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey est élue nouvelle gérante A avec effet immédiat.
- Mme Carole Crouch, avec adresse professionnelle au P.O. Box 431, Alexander House, 1315, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey est élue nouvelle gérante A avec effet immédiat.
- Mme Anne Compère, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg est élue nouvelle gérante B avec effet immédiat.
- M. Roeland P. Pels, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg est élu nouveau gérant B avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06053. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086628.3/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

RAIFFINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.446.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03259, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2004. Signature.
(086612.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

OMNI-LOGIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 95.454.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2004. Signature.
(086617.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

**ALESCO S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 64.824.

In the year two thousand and four, on the twenty second of October.

Before Us Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg société anonyme holding ALESCO S.A., having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered at the R. C. Luxembourg Number B 64.824,

incorporated in Luxembourg by a deed of Maître Camille Hellinckx, at that time notary, residing in Luxembourg, on the 15th April 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 379 on the 16th of July 1997,

modified for the last time by a deed of Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher, on the 22nd of December 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 141 on the 12th of February 2000,

The extraordinary general meeting is opened at 10.30 a.m. by Mr Eric Leclerc, employé privé, residing professionally at Luxembourg acting as Chairman of the meeting.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Jos Hemmer, employé privé, residing professionally at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Martine Kapp, employée privée, residing professionally at Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the status of the company with effect at October 1st, 2004, so that the company will not have the status of a holding company as defined by the law of July 31, 1929.

2. Amendment of article 4 of the by-laws by removing the last paragraph referring to the law of July 31, 1929.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the attendance-list that all the shares are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend the status of the company with effect at October 1st, 2004, so that the company will no longer have the status of a holding company as defined by the law of July 31, 1929.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend article 4 of the by-laws by removing the last paragraph referring to the law of July 31, 1929.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be paid by the company are estimated at approximately two thousand four hundred euros (2.400,- EUR).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 10.45 a.m.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that, on request of the above persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which, we the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary the original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-deux octobre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding luxembourgeoise ALESCO S.A., ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au R. C. Luxembourg sous le numéro B 64.824,

constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 avril 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 379 du 16 juillet 1997,

modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Golden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 22 décembre 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 141 du 12 février 2000.

La séance est ouverte à dix heures trente (10.30), sous la présidence de Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jos Hemmer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification des statuts de la société, avec effet au 1^{er} octobre 2004, de sorte que la société n'aura désormais plus le statut d'une société holding définie par la loi du 31 juillet 1929.

2. Modification de l'article 4 des statuts en supprimant le dernier paragraphe faisant référence à la loi du 31 juillet 1929.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signé par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier les statuts de la société, avec effet au 1^{er} octobre 2004, de sorte que la société n'aura désormais plus le statut d'une société holding définie par la loi du 31 juillet 1929.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 4 des statuts en supprimant le dernier paragraphe faisant référence à la loi du 31 juillet 1929.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge, sont estimés à environ deux mille quatre cents euros (2.400,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures quarante-cinq (10.45).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétations donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Leclerc, J. Hemmer, M. Kapp, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 octobre 2004, vol. 528, fol. 39, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier timbré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 26 octobre 2004.

J. Gloden.

(086874.3/213/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

**ALESCO S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 64.824.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(086875.3/213/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

MONUMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 96.425.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 15 octobre 2004

Suite à la résolution de l'actionnaire unique prise en date du 15 octobre 2004, il a été décidé de remplacer l'auditeur actuel, la société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., avec adresse au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

La société DELOITTE S.A., avec adresse au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été nommée nouvel auditeur avec effet immédiat. Elle terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

S. Colson.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06045. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086630.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

KADOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 103.644.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le premier octobre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1) PATINVEST S.A., ayant son siège social 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,
 - 2) SOFICOLE EXPLOITATIEMAATSCHAPPIJ N.V., ayant son siège social De Boelelaan 7, NL-1083 HJ Amsterdam,
- Toutes deux représentées aux présentes par Mme Chantal Mathu, employée privée, demeurant professionnellement 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit est, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société sous la forme d'une anonyme dont la dénomination est KADOR S.A.

Cette société aura son siège social à Luxembourg.

Il pourra être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 31 (trente et une) actions de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Toutes les actions pourront être au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. - Administration, Surveillance

Art. 4. La société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des décisions prises à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autres agents, actionnaire ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société sera engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires; ils seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils seront rééligibles.

Titre III. - Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne seront pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décidera de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 2^e mercredi d'avril, à 9.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui

bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. - Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. - Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

PATINVEST S.A.	30 actions
SOFICOLE EXPLOITATIEMAATSCHAPPIJ N.V.....	1 action
Total:	<u>31 actions</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Hervé Motte, directeur général IMMOCHAN FRANCE, demeurant professionnellement 40, avenue de Flandre, F-59964 Croix,

b) Monsieur Vianney Mulliez, membre du directoire du groupe AUCHAN, demeurant professionnellement 40, avenue de Flandre, F-59964 Croix,

- c) SOFICOLE EXPLOITATIEMAATSCHAPPIJ N.V., ayant son siège social De Boeelaan 7, NL-1083 HJ Amsterdam.

4. Est nommé commissaire:

FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social au 26, rue Louvigny à L-1946 Luxembourg.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2010.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Mathu, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, vol. 145S, fol. 46, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2004.

J. Elvinger.

(087786.3/211/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

DELORO HOLDINGS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital Social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 96.901.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par l'associé unique, en date du 15 octobre 2004, que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant est acceptée avec effet au 25 novembre 2003. Décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Roeland Pels, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

S. Colson.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06042. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086631.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

**TELENET SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. CODENET S.A.).**Registered office: L-1259 Senningerberg, Zone Industrielle de Bredewues.
R. C. Luxembourg B 73.305.

In the year two thousand four, on the seventeenth of June

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of CODENET S.A., a société anonyme incorporated under Luxembourg Law, having its registered office at Zone Industrielle Bredewues L-1259 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 73.305, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 21 December 1999, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 149 of 16 February 2000, last modified by a notarial deed before the notary Maître Joseph Elvinger dated 25 April 2001, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 13 of 3 January 2002.

The meeting was opened at 3.30 p.m. with Sébastien Binard, licencié en droit, residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mrs Flora Chateau, maître en droit, residing at Thionville (France).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of the date of the annual general meeting of shareholders of the Company.
2. Amendment of the Company's name as of 17 June 2004.
3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had the notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and that thus no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First Resolution

The meeting resolves that the annual general meeting of shareholders of the Company shall be held on the last Thursday of the month of May at 12.00 o'clock.

As a consequence, paragraph 11 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

«**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de mai à 12.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

Second Resolution

The meeting resolves that as of 17 June 2004, the Company's name will be TELENET SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A.

As a consequence, paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

«**Art. 1^{er}.** La société est une société anonyme. Elle a pour dénomination TELENET SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-sept juin.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CODENET S.A. (la «Société»), ayant son siège social à Zone Industrielle Bredewues L-1259 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, numéro B 73.305, constituée suivant acte notarié par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 décembre 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 149 du 16 février 2000. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire Maître Joseph Elvinger en date du 25 avril 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 13 du 3 janvier 2002.

L'assemblée s'est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Sébastien Binard, licencié en droit, demeurant à Luxembourg,

Le Président a désigné comme secrétaire et l'assemblée a choisi comme scrutateur Madame Flora Château, maître en droit, demeurant à Thionville (France).

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de la date à laquelle doit se tenir l'assemblée générale annuelle de la Société.

2. Modification de la dénomination sociale de la Société, à compter du 17 juin 2004.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que selon la liste de présence, l'intégralité du capital social est présent ou représenté et tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été notifiés et ont eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et que, par conséquent, aucune lettre de convocation n'a été nécessaire.

IV.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide que la date à laquelle doit se tenir l'assemblée générale annuelle de la Société est le dernier jeudi du mois de mai à 12.00 heures.

Par conséquent, l'article 11 des statuts de la Société est modifié et se lit dorénavant comme suit:

«**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de mai à 12.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide qu'à dater du 17 juin 2004 la dénomination sociale de la Société sera TELENET SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A.

Par conséquent, l'article 1^{er} des statuts de la Société est modifié et se lit dorénavant comme suit:

«**Art. 1^{er}.** La société est une société anonyme. Elle a pour dénomination TELENET SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. Binard, F. Chateau, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, vol. 144S, fol. 4, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

J. Elvinger.

(087126.3/211/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

C G D CONSEIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 103.622.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le onze octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Christian Georges Durand, Conseiller financier, demeurant à B-1180, Bruxelles, Belgique, 334/2, avenue de Messidor,

ici représenté par Monsieur Stewart Kam-Cheong, Réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, à Luxembourg ou à l'étranger, toutes activités de conseils et intérim management de direction dans toutes sociétés industrielles, commerciales et financières.

En général, la Société pourra exercer toute contribution à l'établissement et au développement d'entreprises et en particulier dispenser des avis financiers, techniques, commerciaux ou administratifs dans le sens le plus large du terme, à l'exception des conseils en placement d'argent et autres, fournir des conseils, son assistance et exécuter des services directement ou indirectement sur le plan de l'administration et des finances, de la vente, de la production, des techniques d'organisation et de distributions commerciales, et plus généralement de la gestion en général et de l'exercice de toutes activités de services et de management au sens le plus large de ces termes à toutes personnes physiques ou morales quelconques; exécuter tous mandats sous forme d'études d'organisation, d'expertises, d'actes et de conseils techniques ou autres dans tout domaine rentrant dans son objet social.

Elle peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes sociétés, associations ou entreprises ayant un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de ses activités.

La société peut également exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: C G D Conseil, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales au Luxembourg, en Suisse et partout en dehors du Luxembourg.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier octobre et se termine le 30 septembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 30 septembre 2005.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.500,- Euros.

Décision de l'associé unique

La Société est administrée par le gérant suivant:

Monsieur Christian Georges Durand, Conseiller financier, né le 24 août 1949 à Montpellier, France, demeurant à B-1180 Bruxelles, Belgique, 334/2, avenue de Messidor.

2) L'adresse de la Société est fixé à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Kam-Cheong, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 21, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2004.

J. Elvinger.

(087185.3/211/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

SSCP PLASTICS HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 94.531.

Le bilan pour la période du 9 juillet 2003 au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06178, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Signature.

(086651.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

AUTO-ECOLE FRIDEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Charles VI.

R. C. Luxembourg B 85.753.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AU05342, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Signature.

(086709.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

FOR.MA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 103.634.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le huit octobre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

1) La société anonyme INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 10.548,

représentée par Madame Gabriele Schneider, directrice-adjointe de sociétés et Monsieur Pierre Schmit, licencié en sciences économiques, avec adresses professionnelles à Luxembourg,

avec pouvoir d'engager conjointement la société en toutes circonstances conformément aux résolutions prises par le conseil d'administration le 30 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 décembre 2002, numéro 1820.

2) La société anonyme PALOMINO S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 77.010,

représentée par Madame Martine Schaeffer, maître en droit, et Madame Gabriele Schneider, préqualifiée, avec adresses professionnelles à Luxembourg,

avec pouvoir d'engager la société par leurs signatures collectives conformément à l'article 7 des statuts, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 décembre 2000, numéro 889.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: FOR.MA S.A., société anonyme.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les associés et de tous les obligataires réunies en assemblée générale extraordinaire et plénière.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, succursales, agences et bureaux.

Art. 4. La société a principalement pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la construction de tout objet immobilier, soit directement, et en son nom, soit par l'entremise de sociétés ou autres entités luxembourgeoises ou étrangères poursuivant ce même objet ou un objet similaire. Dans ces derniers cas, la Société peut prendre des participations ou des intérêts qui ne doivent pas être nécessairement majoritaires ou déterminants en ce qui concerne leur gestion. Dans ces contextes, la Société peut également donner les objets immobiliers en location sous quelque forme que ce soit ou les prendre en location, les concéder en sous location ou les mettre autrement en valeur.

La Société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut d'une manière générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à cent cinquante mille euros (EUR150.000,-) représenté par cinquante (50) actions d'une valeur nominale de trois mille euros (EUR 3.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés. Chaque administrateur peut se faire représenter par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises aux membres du conseil d'administration par écrit qui font connaître leurs décisions par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^{ème} vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se réunit en 2005.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. La société anonyme INTERCORP S.A., préqualifiée, quarante neuf actions	49
2. La société anonyme PALOMINO S.A., préqualifiée, une action	1
Total: cinquante actions	50

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Gabriele Schneider, directrice de sociétés, née le 31 octobre 1966 à Birkenfeld/Nahe (Allemagne), avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

- Monsieur Lou Huby, licencié en sciences économiques et sciences politiques, directeur honoraire de la Commission européenne e.r., né le 1^{er} juillet 1937 à Echternach, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

- Monsieur Nicolas Schaeffer, maître en droit, né le 7 décembre 1966 à Luxembourg avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve,

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Pierre Schmit, licencié en sciences économiques, né le 16 février 1964 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2005.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Remarque

L'attention des comparants a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article quatre des présentes.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Schneider, M. Schaeffer, P. Schmit, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 13 octobre 2004, vol. 404, fol. 89, case 10. – Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 21 octobre 2004.

M. Lecuit.

(087268.3/243/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

THELEME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.

R. C. Luxembourg B 56.297.

L'an deux mille quatre, le sept octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THELEME S.A., avec siège social à L-4137 Esch-sur-Alzette, 35, rue de l'Hôpital, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 56.297,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 24 septembre 1996, publié au Mémorial C numéro 623 du 02 décembre 1996,

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Armand Hamling, employé privé, demeurant à L-4469 Soleuvre, 3, rue du Nord.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocation préalable, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autre formalité, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de L-4137 Esch-sur-Alzette, 35, rue de l'Hôpital à L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.

Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2) Conversion du capital de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille Francs Luxembourgeois) en EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf cents)

3) Augmentation du capital à concurrence de (EUR 263,31) deux cent soixante-trois euros et trente et un cents, pour le porter de son montant actuel de (EUR 30.986,69) trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents à (EUR 31.250,-) trente et un mille deux cent cinquante euros, par incorporation du résultat reporté, sans création d'actions nouvelles.

4) Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-4137 Esch-sur-Alzette, 35, rue de l'Hôpital à L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.

Suite à cette décision, le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. 1^{er} alinéa Le siège social est établi à Ehlerange.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital d'un million deux cent cinquante mille Francs Luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) en trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de deux cent soixante-trois euros et trente et un cents (EUR 263,31), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-), par incorporation du résultat reporté. Cette augmentation de capital est réalisée sans émission d'actions nouvelles.

Il résulte du bilan arrêté au 31 décembre 2003 que le résultat reporté est suffisant.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa. Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Hamling, S. Conde, S. Henryon, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 octobre 2004, vol. 902, fol. 9, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 octobre 2004.

F. Kessler.

(087502.3/219/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

THELEME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.

R. C. Luxembourg B 56.297.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 octobre 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 octobre 2004.

F. Kessler.

(087503.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

BIMACO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5685 Dalheim, 25, om Widdem.

R. C. Luxembourg B 34.428.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05346, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Signature.

(086716.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

FANTASY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5685 Dalheim, 25, om Widdem.

R. C. Luxembourg B 59.743.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05345, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Signature.

(086718.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

LIBRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 93.445.

L'an deux mille quatre, le huit octobre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LIBRA HOLDING S.A., avec siège social à L-5570 Remich, 41, route Stadtbredimus, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 589 du 28 mai 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence Monsieur Sven Janssens, comptable, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Muriel Trap, demeurant professionnellement à L-5555 Remich, 12, place du Marché.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Pamela Baran, demeurant professionnellement à L-5555 Remich, 12, place du Marché.

Le bureau ainsi constitué, le Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société de L-5570 Remich, 41, route Stadtbredimus à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

2) Modification subséquente de l'article 1^{er}, paragraphe 3 des statuts.

3) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-5570 Remich, 41, route Stadtbredimus à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Deuxième résolution

A la suite de cette modification, l'article 1er, paragraphe 3, des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (paragraphe 3).** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

signé: S. Janssens, M. Trap, P. Baran et A. Lentz

Enregistré à Remich, le 12 octobre 2004, vol. 468, fol. 33, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 25 octobre 2004.

A. Lentz.

(087409.3/221/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

LIBRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 93.445.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 25 octobre 2004.

A. Lentz.

(087414.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

FIDEA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Kayl, 144, route de Noertzange.
R. C. Luxembourg B 74.031.

- Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 janvier 2000, acte publié au Mémorial C n° 335 du 9 mai 2000, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 819 du 30 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05601, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour FIDEA, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(086807.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

ART DELUXE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 84.635.

L'an deux mille quatre, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La fondation de droit néerlandais STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR SAKRAH, ayant son siège social à NL-1076 AZ Amsterdam, Parnassustoren, Locatellikade 1, ici représentée par Monsieur Kris Goorts, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration donnée le 7 octobre 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré être la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée ART DELUXE HOLDING, S.à r.l. ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 433 du 19 mars 2002 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 29 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 195 du 17 février 2004.

La société a un capital social de sept millions neuf cent mille euros (7.900.000,- EUR), représenté par sept mille neuf cents (7.900) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de réduire le capital social de la société d'un montant de trois millions neuf cent mille euros (3.900.000,- EUR), pour le ramener du montant initial de sept millions neuf cent mille euros (7.900.000,- EUR) à quatre millions d'euros (4.000.000,- EUR), par remboursement du même montant de trois millions neuf cent mille euros (3.900.000,- EUR) à l'associée unique, sans annulation de parts sociales.

Le remboursement à l'associée ne pourra se faire que suivant observation des dispositions du point 2 de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales concernant les sociétés anonymes.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à cinq cent six euros trente-trois cents (506,33 EUR) chacune, le nombre total des parts sociales restant inchangé.

Troisième résolution

L'associée unique décide, suite aux décisions précédemment prises, de modifier l'article 6 des statuts afin de lui conférer désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quatre millions d'euros (4.000.000,- EUR) représenté par sept mille neuf cents (7.900) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cent six euros trente-trois cents (506,33 EUR) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: K. Goorts et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 18 octobre 2004, vol. 468, fol. 35, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 octobre 2004.

A. Lentz.

(087425.3/221/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

ART DELUXE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 84.635.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 octobre 2004.

A. Lentz.

(087428.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

CAFE DE L'USINE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 41, rue Emile Mark.

R. C. Luxembourg B 61.812.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, réf. LSO-AV06948, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(086988.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

IPC ADVISORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1542 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.

R. C. Luxembourg B 71.451.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 16 août 2004

L'associé unique a décidé:

1. d'accepter la démission de Madame Nancy Whipp, gérant A, avec effet au 4 juin 2004, en sa qualité de gérante de la société;

2. de nommer aux fonctions du nouveau gérant A de la société avec effet au 16 août 2004 pour une durée illimitée, Monsieur Kuy Ly Ang, né le 16 février 1967 à Phnom Penh (K), demeurant au 154, rue Albert Unden à L-2652 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg en complément des gérants actuellement en fonction à savoir Messieurs Henry Reichmann et Bradley Unsworth.

Luxembourg, le 5 octobre 2004.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03926. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087013.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

KALLE DEVELOPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 766.000,-.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 101.670.

Il résulte d'un contrat de cession en date du 30 août 2004 que les parts sociales sont depuis cette date réparties comme suit:

HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED.	14.249
Account 918707	
HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED.	1.513
Account 914969	
HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED.	238
Account 825031	
HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED.	12.802
Account 905555	
HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED.	1.476
Account 758979	
M. Sylvain Berger-Duquenne	80
M. Denis Leroy	92
M. Mathieu Guillemin	85
M. Peter Kroha	63
M. Nico Helling	35
M. Arndt Von Raussendorff	6
M. Sébastien Raffray	1
Total des actions:	<u>30.640</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour la société

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06214. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(086993.3/795/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

LUXCORN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (in liquidation).**Share capital: EUR 85,675.-.**

Registered office: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 98.042.

DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth of August.

Before Us Maître Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- Candover 1997 UK n° 1 Limited Partnership,
- Candover 1997 UK n° 2 Limited Partnership,
- Candover 1997 US n° 1 Limited Partnership,
- Candover 1997 US n° 2 Limited Partnership,
- Candover 1997 US n° 3 Limited Partnership,

all being Limited Partnerships established in England under the Limited Partnership Act 1907, with principal place of business at 20, Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom and acting by their General Partner, CANDOVER PARTNERS LIMITED, a company incorporated in England and Wales (registered no. 1517104), with principal place of business at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom,

- European Strategic Partners,
- European Strategic Partners Scottish B,
- European Strategic Partners Scottish C,
- ESP Co Investment Limited Partnership,

all being Limited Partnerships established in Scotland under the Limited Partnership Act 1907, with principal place of business at 1 George Street, Edinburgh EH2 2LL, Scotland, United Kingdom,

- European Strategic Partners - 1 L.P.

a limited partnership formed under the Delaware Limited Partnership Act, with principal place of business at 1209 Orange Street, Wilmington, County of Newcastle, Delaware, United States of America,

all acting by their General Partner, ESP General Partner Limited Partnership, (registration no. 3558), with principal place of business at Standard Life House, 1 George Street, Edinburgh EH2 2LL, Scotland, United Kingdom,

acting by its duly authorised manager Standard Life Investments (Private Equity) Limited, (registration n° SC184076), with principal place of business at 1 George Street, Edinburgh EH2 2LL, Scotland, United Kingdom,

- Harbourvest International Private Equity Partners III - Direct Fund L.P., a «Limited Partnership» formed under the «Delaware Limited Partnership Act», acting by its General Partner, HIPEP III - Direct Associates L.L.C., acting by its Managing Member, Harbourvest Partners L.L.C., with principal place of business at One Financial Center, 44th Floor, Boston, MA 02111, United States Of America,

- Mr Keith Anderson, with address at Fortune Plastics P.O. Box 637, Williams Lane, Old Saybrook, CT 06475-0637 USA;

- Mr Liam Bergin, with address at Clondalkin Group Limited, Monastery Road, Clondalkin, Dublin 22, Ireland;

- Mr John Duhig, with address at Fortune Plastics P.O. Box 637, Williams Lane, Old Saybrook, CT 06475-0637 USA;

- Mr Ian Featherstone, with address at Fortune Plastics P.O. Box 637, Williams Lane, Old Saybrook, CT 06475-0637 USA;

- Mr Ed Gillespie, with address at Fortune Plastics P.O. Box 637, Williams Lane, Old Saybrook, CT 06475-0637 USA;

- Mr Warren Haas, with address at Fortune Plastics P.O. Box 637, Williams Lane, Old Saybrook, CT 06475-0637 USA;

- Mr Paul Hogan, with address at Clondalkin Group Inc., 325 Chestnut Street, Suite 909, Philadelphia PA 19106, USA;

- Mr Kevin Kelleher, with address at Cahill Printers Limited, East Wall Road, Dublin 3, Ireland;

- Mr Henry Lund, residing at Postbus 17207 1001 JE Amsterdam, Netherlands;

- Mr Barry Marron, with address at C.B. Packaging Limited, Ninth Lock Road, Clondalkin, Dublin 22, Ireland;

- Mrs Hilary McCowen, with address at Clondalkin Group Limited, Monastery Road, Clondalkin, Dublin 22, Ireland;

- Mr Norbert McDermott with address at Clondalkin Group Inc. 325 Chestnut Street, Suite 909, Philadelphia PA 19106, USA

- Mr Sean Nolan, with address at Guy & Company, IDA Industrial Estate, Ovens, Co. Cork, Ireland;

- Mr Colman O'Neill, with address at Fortune Plastics P.O. Box 637, Williams Lane, Old Saybrook, CT 06475-0637 USA;

- Mr James Patton, with address at Fortune Plastics P.O. Box 637, Williams Lane, Old Saybrook, CT 06475-0637 USA;

- Mr Patrick Whelan, with address at Guy & Company, IDA Industrial Estate, Ovens, Co. Cork, Ireland;

all here represented by Ms. Laetitia Ambrosi, lawyer, having her professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of twenty-seven proxies.

The said proxies, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the limited liability company established in Luxembourg under the name of LUXCORN, S.à r.l., a Luxembourg «Société à responsabilité limitée», with registered office at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 98.042, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 5, 2003, published in the Mémorial, Recueil C no. 181 dated February 13, 2004, the articles of incorporation have been amended by virtue of a deed of the undersigned notary dated March 10, 2004, published in the Mémorial, Recueil C no. 554 dated May 28, 2004.

The Company has been put into liquidation on June 11, 2004 pursuant to a deed of the undersigned notary.

II. The Company's share capital is set at eighty-five thousand six hundred seventy-five Euros (EUR 85,675.-) represented by three thousand four hundred twenty-seven (3,427) shares (the «Ordinary Shares») of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

III. The shareholders unanimously resolved to approve the report of the auditor to the liquidation («commissaire à la liquidation»), which concludes as follows:

«As a result of our work we may conclude that all assets have been properly realized and that all liabilities have been properly recognized. Subsequently to the report of the liquidator, the payment of the remaining funds due to the partners have been made in accordance with the percentage of ownership in the capital of the company to all partners.»

IV. The shareholders unanimously resolved to grant discharge to the liquidator, to the auditor to the liquidation and to the managers for the execution of their mandates.

V. The shareholders unanimously resolved to close the liquidation.

VI. The shareholders unanimously resolved that the accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years after the Company's liquidation, at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

VII. The shareholders unanimously resolved to empower Mr Stephany, after the closing of the Company's liquidation, to do all necessary actions in order to settle all tax claims, to arrange payments to the shareholders, if applicable and to manage the bank account up to its closing.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Münsbach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-six août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Candover 1997 UK n° 1 Limited Partnership,
- Candover 1997 UK n° 2 Limited Partnership,
- Candover 1997 US n° 1 Limited Partnership,
- Candover 1997 US n° 2 Limited Partnership,
- Candover 1997 US n° 3 Limited Partnership,

Tous des «Limited Partnerships» de droit anglais, établis sous le «Limited Partnership Act 1907», ayant leur siège social au 20, Old Bailey, Londres EC4M 7LN, Royaume-Uni, agissant par leur «General Partner», CANDOVER PARTNERS LIMITED, une société établie sous la loi d'Angleterre et du Pays de Galles (R. C. n° 1517104), ayant son siège social au 20, Old Bailey, Londres EC4M 7LN, Royaume-Uni,

- European Strategic Partners,
- European Strategic Partners Scottish B,
- European Strategic Partners Scottish C,
- ESP Co Investment Limited Partnership

Tous des «Limited Partnerships» de droit Ecossais, établis sous le «Limited Partnership Act 1907», ayant leur siège social au 1 George Street, Edinburgh EH2 2LL, Ecosse, Royaume-Uni,

- European Strategic Partners - 1 L.P.

Un «Limited Partnership», établi sous le «Delaware Limited Partnership Act 1907», ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, County of Newcastle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique,

Tous ici représentés par leur «General Partner», ESP General Partner Limited Partnership (R.C. n°3558), ayant son siège social au Standard Life House, 1 George Street, Edinburgh EH2 2LL, Ecosse, Royaume-Uni

Agissant par leur administrateur dûment autorisé Standard Life Investments (Private Equity) Limited, ayant son siège social au 1 George Street, Edinburgh EH2 2LL, Ecosse, Royaume-Uni

- Harbourvest International Private Equity Partners III - Direct Fund L. P., un «Limited Partnership» établi sous le «Delaware Limited Partnership Act», ayant son siège social au One Financial Center, 44^{ème} étage, Boston, MA 02111, Etats-Unis d'Amérique, agissant par la voie de son «General Partner», HIPEP III-Direct Associates L.L.C. (IRS numéro d'identification fiscal 043402925), ayant son siège social au One Financial Center, 44^{ème} étage, Boston, MA 02111, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Keith Anderson, avec adresse à Fortune Plastics P.O. Box 637, Williams Lane, Old Saybrook, CT 06475-0637 USA;

- Monsieur Liam Bergin, avec adresse à Clondalkin Group Limited, Monastery Road, Clondalkin, Dublin 22, Irlande;

- Monsieur John Duhig, avec adresse à Fortune Plastics P.O. Box 637, Williams Lane, Old Saybrook, CT 06475-0637 USA;

- Monsieur Ian Featherstone, avec adresse à Fortune Plastics P.O. Box 637, Williams Lane, Old Saybrook, CT 06475-0637 USA;

- Monsieur Ed Gillespie, avec adresse à Fortune Plastics P.O. Box 637, Williams Lane, Old Saybrook, CT 06475-0637 USA;

- Monsieur Warren Haas, avec adresse à Fortune Plastics P.O. Box 637, Williams Lane, Old Saybrook, CT 06475-0637 USA;

- Monsieur Paul Hogan, avec adresse à Clondalkin Group Inc., 325 Chestnut Street, Suite 909, Philadelphia PA 19106, USA;

- Monsieur Kevin Kelleher, avec adresse à Cahill Printers Limited, East Wall Road, Dublin 3, Irlande;

- Monsieur Henry Lund, avec adresse à Postbus 17207 1001 JE Amsterdam, Pays-Bas;

- Monsieur Barry Marron, avec adresse à C.B. Packaging Limited, Ninth Lock Road, Clondalkin, Dublin 22, Irlande;

- Madame Hilary McCowen, avec adresse à Clondalkin Group Limited, Monastery Road, Clondalkin, Dublin 22, Irlande;

- Monsieur Norbert McDermott, avec adresse à Clondalkin Group Inc. 325 Chestnut Street, Suite 909, Philadelphia PA 19106, USA

- Monsieur Sean Nolan, avec adresse à Guy & Company, IDA Industrial Estate, Ovens, Co. Cork, Irlande;

- Monsieur Colman O'Neill, avec adresse à Fortune Plastics P.O. Box 637, Williams Lane, Old Saybrook, CT 06475-0637 USA;

- Monsieur James Patton, avec adresse à Fortune Plastics P.O. Box 637, Williams Lane, Old Saybrook, CT 06475-0637 USA;

- Monsieur Patrick Whelan, avec adresse à Guy & Company, IDA Industrial Estate, Ovens, Co. Cork, Irlande;

ici représentés par Mademoiselle Laetitia Ambrosi, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach,

en vertu de vingt-sept procurations.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de LUXCORN, S.à r.l., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.042, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil C n° 181 du 13 février 2004, les statuts de la société ont été amendés en vertu d'un acte du notaire instrumentaire en date du 10 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil C n° 554 du 28 mai 2004.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 juin 2004.

II. Le capital social de cette Société est fixé à quatre-vingt-cinq mille six cent soixante-quinze Euros (EUR 85.675,-) représenté par trois mille quatre cent vingt-sept (3.427) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III. Les associés décident à l'unanimité d'approuver le rapport du commissaire à la liquidation qui conclut comme suit:

«As a result of our work we may conclude that all assets have been properly realized and that all liabilities have been properly recognized. Subsequently to the report of the liquidator, the payment of the remaining funds due to the partners have been made in accordance with the percentage of ownership in the capital of the company to all partners.»

IV. Les associés décident à l'unanimité de donner décharge au liquidateur, au commissaire à la liquidation et aux gérants de la Société, pour l'exercice de leurs mandats.

V. Les associés décident à l'unanimité de clôturer la liquidation.

VI. Les associés décident à l'unanimité que les livres comptables et documents de la Société seront conservés, durant une période de cinq ans après la liquidation de la Société, au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

VII. Les associés décident à l'unanimité de donner pouvoir à Monsieur Stephany, après la clôture de la liquidation de la Société, afin qu'il prenne toutes les actions nécessaires pour régler toutes les dettes et réclamations de l'administration fiscale, pour régler les paiements à effectuer aux actionnaires, si cela est applicable, et pour gérer le compte bancaire jusqu'au jour de la liquidation.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cent Euros (EUR 2.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Munsbach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: L. Ambrosi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, vol. 21CS, fol. 92, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

J. Elvinger.

(087498.3/211/197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

LMR GLOBAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1542 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.

R. C. Luxembourg B 71.452.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 16 août 2004

L'associé unique a décidé:

1. d'accepter la démission de Madame Nancy Whipp, gérant A, avec effet au 4 juin 2004, en sa qualité de gérante de la société;

2. de nommer aux fonctions du nouveau gérant A de la société avec effet au 16 août 2004 pour une durée illimitée, Monsieur Kuy Ly Ang, né le 16 février 1967 à Phnom Penh (K), demeurant au 154, rue Albert Unden à L-2652 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg en complément des gérants actuellement en fonction à savoir Messieurs Henry Reichmann et Bradley Unsworth.

Luxembourg, le 5 octobre 2004.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03925. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087014.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

EAST EUROPEAN FOOD FUND, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 51.573.

—
EXTRAIT

Les Administrateurs ont décidé par résolution circulaire datée du 29 septembre 2004 de changer le siège social de la société dans la ville de Luxembourg au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à compter du 1^{er} octobre 2004.

Pour EAST EUROPEAN FOOD FUND
HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, réf. LSO-AV06644. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): Signature.

(087009.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

ATOMO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 76.035.

—
EXTRAIT

Les Administrateurs ont décidé par résolution circulaire datée du 29 septembre 2004 de changer le siège social de la société du 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 40, avenue Monterey à compter du 1^{er} octobre 2004.

Pour ATOMO, SICAV
HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, réf. LSO-AV06659. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): Signature.

(087011.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

RCW INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1542 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.
R. C. Luxembourg B 72.353.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 16 août 2004

L'associé unique a décidé:

1. d'accepter la démission de Madame Nancy Whipp, gérant A, avec effet au 4 juin 2004, en sa qualité de gérante de la société;
2. de nommer aux fonctions du nouveau gérant A de la société avec effet au 16 août 2004 pour une durée illimitée, Monsieur Kuy Ly Ang, né le 16 février 1967 à Phnom Penh (K), demeurant au 154, rue Albert Unden à L-2652 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg en complément des gérants actuellement en fonction, à savoir Messieurs Henry Reichmann et Bradley Unsworth.

Luxembourg, le 5 octobre 2004.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03923. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(087016.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

GAMON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 68.366.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV05962, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Signature

Administrateur

(087244.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

EURO-JEUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3843 Schifflange, 3, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 62.353.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Signature.

(087208.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

PROJEKT-LUXE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 89.996.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00659, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Signature.

(087214.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

CHIWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 89.013.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV05961, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Signature

Administrateur

(087248.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

BUSINESS CONCEPT & SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 67.757.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV05959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Signature

Administrateur

(087251.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

THE ARCHIPELAGO FUND, SICAF, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 52.997.

EXTRAIT

Les Administrateurs ont décidé par résolution circulaire datée du 29 septembre 2004 de changer le siège social de la société dans la ville de Luxembourg au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à compter du 1^{er} octobre 2004.

Pour THE ARCHIPELAGO FUND, SICAF

HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, réf. LSO-AV06643. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(087003.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

HAUS- UND GRUNDINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 43.373.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV05957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Signature

Administrateur

(087253.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

TWINTHERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 59.459.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV05955, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Signature

Administrateur

(087256.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

CA DE RO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 75.167.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV05953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Signature

Administrateur

(087259.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

KOHL & PARTNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 63.640.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV05951, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Signature

Administrateur

(087261.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

LOGISTIK-INFORMATION-TRANSPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 35.471.

Le bilan au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV05947, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

FIDES INTER-CONSULT S.A.

Signature

(087263.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

OCEAN RACING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 96.466.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV05950, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Signature

Le Gérant

(087265.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

EURO-PROMODENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 58.331.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05404, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2004.

S. Delonnoy.

(087291.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

METALDYNE EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 26.912.800,-.

Siège social: L-8181 Kopstal, 54, route de Mersch.
R. C. Luxembourg B 67.919.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 193 du 22 mars 1999.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Signature.

(087306.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

METALDYNELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 26.935.400,-.

Siège social: L-8181 Kopstal, 54, route de Mersch.
R. C. Luxembourg B 68.106.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 230 du 2 avril 1999.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Signature.

(087308.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

LMR INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1542 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.
R. C. Luxembourg B 72.386.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 16 août 2004

L'associé unique a décidé:

1. d'accepter la démission de Madame Nancy Whipp, gérant A, avec effet au 4 juin 2004, en sa qualité de gérante de la société;

2. de nommer aux fonctions de nouveau gérant A de la société avec effet au 16 août 2004 pour une durée illimitée, Monsieur Kuy Ly Ang, né le 16 février 1967 à Phnom Penh (K), demeurant au 154, rue Albert Uden à L-2652 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en complément des gérants actuellement en fonction, à savoir Messieurs Henry Reichmann et Bradley Unsworth.

Luxembourg, le 5 octobre 2004.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03924. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087017.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

CARLYLE (LUXEMBOURG) PARTICIPATIONS 6, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 76.692.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, réf. LSO-AV06811, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

(087444.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

CARLYLE (LUXEMBOURG) PARTICIPATIONS 6, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 76.692.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2004, réf. LSO-AV06813, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

(087527.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

B LUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.737.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06218, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2004.

B LUX INTERNATIONAL S.A.

Signature

Administrateur-Délégué

(087195.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

PERFIN INVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 31.867.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06242, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2004.

Signature.

(087220.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.
